

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 9 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

Délib. n°2022-028 : Tour de la Manche 2022 - subvention

Le Tour de la Manche 2022 passera dans Condé-sur-Vire le **samedi 21 mai 2022** et prendra la forme d'un **contre-la-montre**. Le circuit traversera les 3 communes historiques de Condé, de Mesnil-Raoult et de Troisgots :

- **Départ** : route de Giéville (juste après l'usine Elvir)
- **Arrivée** : place Auguste Grandin

Un tel évènement nécessite une organisation importante :

- ✓ Déviations mises en place, notamment sur la route menant à Mesnil-Raoult et Troisgots.
- ✓ Locaux municipaux mis à disposition (salle n°1, salle n°2, ancien bureau de Sébastien, salle des fêtes...)
- ✓ Neutralisation de la Place Auguste Grandin
- ✓ ...

Le coût de l'épreuve sur Condé-sur-Vire s'élève à **3 800 €**. L'Agglo, du fait de sa compétence *Sport*, a été sollicitée pour soutenir l'épreuve. Aux dernières nouvelles, elle serait prête à donner 2 100 €. La différence (1 700 €) pourrait être prise en charge par la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver le versement d'une subvention de 1 700 € au Tour de la Manche 2022 qui organise un contre-la-montre à Condé-sur-Vire le 21/05/2022.**

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

ID : 050-200063592-20220317-DELIB2022_028-DE

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

